

# Robi & Fanny : par Pécub

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **30 (2000)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# Une aide personnalisée

Info Seniors est à votre disposition pour toutes les questions personnelles liées aux prestations sociales. N'hésitez pas à soumettre vos problèmes à des personnes compétentes.

«Je constate que la durée d'établissement donnant accès à certaines prestations sociales diffère d'un canton à l'autre. Il en va de même du montant de certaines aides. Pourquoi? Est-ce normal?»  
M<sup>me</sup> R., Fribourg

**Réponse:** Il est exact que les conditions d'octroi et les montants de certains régimes sociaux sont différents d'un canton à l'autre. Certains cantons, par exemple, octroient des prestations complémentaires cantonales alors que d'autres s'en tiennent aux dispositions fédérales de base. Un constat similaire peut également être fait vis-à-vis des communes. Ceci est dû à notre système fédéral, qui laisse aux cantons la responsabilité de définir les conditions de leurs propres prestations. Les différences cantonales existent aussi dans le domaine de la fiscalité et, tout simplement, dans le coût de la vie, les équipements et les services. Il n'est donc pas possible, sur la base d'éléments isolés de leur contexte, de dire

que les conditions d'existence dans un canton sont singulièrement plus favorables ou, au contraire, plus défavorables que dans un autre. Aucune réponse satisfaisante ne peut être apportée de façon globale, qui désignerait «le meilleur canton pour toutes et tous». Oserions-nous ajouter que, si c'était le cas, cela se saurait?

«Quelles conditions faut-il respecter pour engager de façon privée une personne qui m'aiderait à la maison?»  
M<sup>me</sup> T., Nord vaudois

**Réponse:** Le service juridique du Centre patronal vaudois vous renseignera volontiers sur les règles à observer et les démarches à accomplir. Le Centre patronal édite par ailleurs le *Guide de l'employeur*, utile tant aux employeurs eux-mêmes qu'aux personnes employées. Il comprend notamment un canevas pour l'établissement d'un contrat de travail, qui aide à formaliser les rap-

ports de travail dans le respect de la législation (vacances, horaires, etc.):  
Central patronal vaudois, av. Agassiz 2, 1001 Lausanne, tél. 021/319 71 11.

«Existe-t-il, dans ma région, une association qui propose de l'aide aux personnes concernées par un deuil?»

M<sup>me</sup> V., Nyon

**Réponse:** Dans votre région, Prochains Pas propose un accompagnement dans les premières démarches à entreprendre après un deuil: soutien, écoute. Aide concrète pour effectuer les démarches administratives (Prochains Pas, M<sup>me</sup> Evelyne El-Assad-Genoud, ch. de la Redoute 8, 1260 Nyon, tél. 079/351 25 83, permanence téléphonique du lundi au vendredi de 17 h à 19 h.)

## INFO SENIORS

Tél. 021/641 70 70  
De 8 h 30 à 12 heures.

Egalement: «Généralisations»,  
case postale 2633, 1002 Lausanne,  
tél. 021/321 14 21.

Robi & Fanny

PAR PÉCUB

